

## Compte rendu

### **Restauration de la continuité écologique par remplacement du gué des Gargonnes – Commune de Viriville**

**Réunion de concertation – 17/02/2021**

#### **Phase 2 : Avant projet**

*16 h / 19 h – Mairie de Viriville*

<b>Participant</b>	<b>Organisme</b>
SOVERETO Anaïs	SIRRA Technicienne de rivières BLV et Sanne
REYNAUD Alexis	SIRRA Chef de projet hydromorphologie et continuité écologique
ZOUAOUI Baadïs	DYNAMIQUE HYDRO
LANCKRIET Jean	BE ARLAUD
BUIRET Gilles	Riverain
BOUVIER Pierre	Riverain
SERTORIO Eric	Riverain
MONNET Joël	Riverain
GILLET Bernard	Riverain
GILBERT Christophe	Riverain
DEVILLE Ch.	Riverain

## **Synthèse de la présentation**

### *Contexte et objectif du projet*

Le SIRRA assure la compétence GEMAPI sur le bassin versant. Le projet envisagé est inscrit dans différents documents de planification ;

- SAGE Bièvre Liers Valloire
- Contrat de Bassin Bièvre Liers Valloire et Sanne
- Contrat Vert et Bleu Bièvre Liers Valloire

L'objectif est de restaurer la continuité piscicole sur cet ouvrage et de décroisonner ainsi un linéaire de 2 km, sachant que les conditions d'habitat de la Pérouse amont sont qualifiées comme étant très bonnes.

L'ouvrage a été diagnostiqué infranchissable (protocole ICE de l'OFB) en raison de trois paramètres limitants : la hauteur de chute, l'insuffisance de la fosse d'appel, et l'insuffisance de la lame d'eau sur le radier.

Le remplacement du gué permettrait également d'éviter que les voitures circulent dans l'eau et rendrait l'ouvrage franchissable en toute saison. Un questionnaire sur les usages routiers a été transmis aux riverains. La réunion a notamment été organisée suite aux différents commentaires émis dans les questionnaires.

### *Avant-projet*

Organisation du travail de conception :

- Dynamique Hydro : Dimensionnements hydrauliques et incidences.
- ARLAUD : Dimensionnements structures et voiries, plans et chiffrage.
- SOLUSOL : Etude géotechnique.

Calendrier initialement prévu :

- Février/mars : dépôt des dossiers réglementaires.
- Fin hiver / printemps 2021 : DCE et consultation.
- Été 2021 : Travaux.

Dimensions des ouvrages :

- Gabarit : 3.2 m x 5 m (avec 0.5 m d'alluvions sur le radier)
- Capacité hydraulique : 29 m<sup>3</sup>/s (soit supérieure au débit estimé de la crue de 2013)
- Largeur du pont 5.8 m, largeur de la chaussée 5 m.
- Epaisseur du cadre : 0.3 m
- Garde-corps (x2) et mur en aile (x4)

Incidences hydrauliques :

- Transparence hydraulique pour les écoulements en lit mineur.
- Incidences hydrauliques en lit majeur plutôt bénéfique du fait de l'abaissement des fonds
- Ouvrage non mis en charge pour la crue centennale.

## Compte rendu

### *Remarques et discussions en cours de présentation*

Les riverains pensent qu'ils n'ont pas le droit d'entretenir les cours d'eau. Mme SOVERETO indique que l'entretien des berges est bien un devoir des propriétaires (abattage d'arbre menaçant, embâcle gênant, coupe de rajeunissement...), mais que le curage est soumis à déclaration voire à autorisation suivant les quantités.

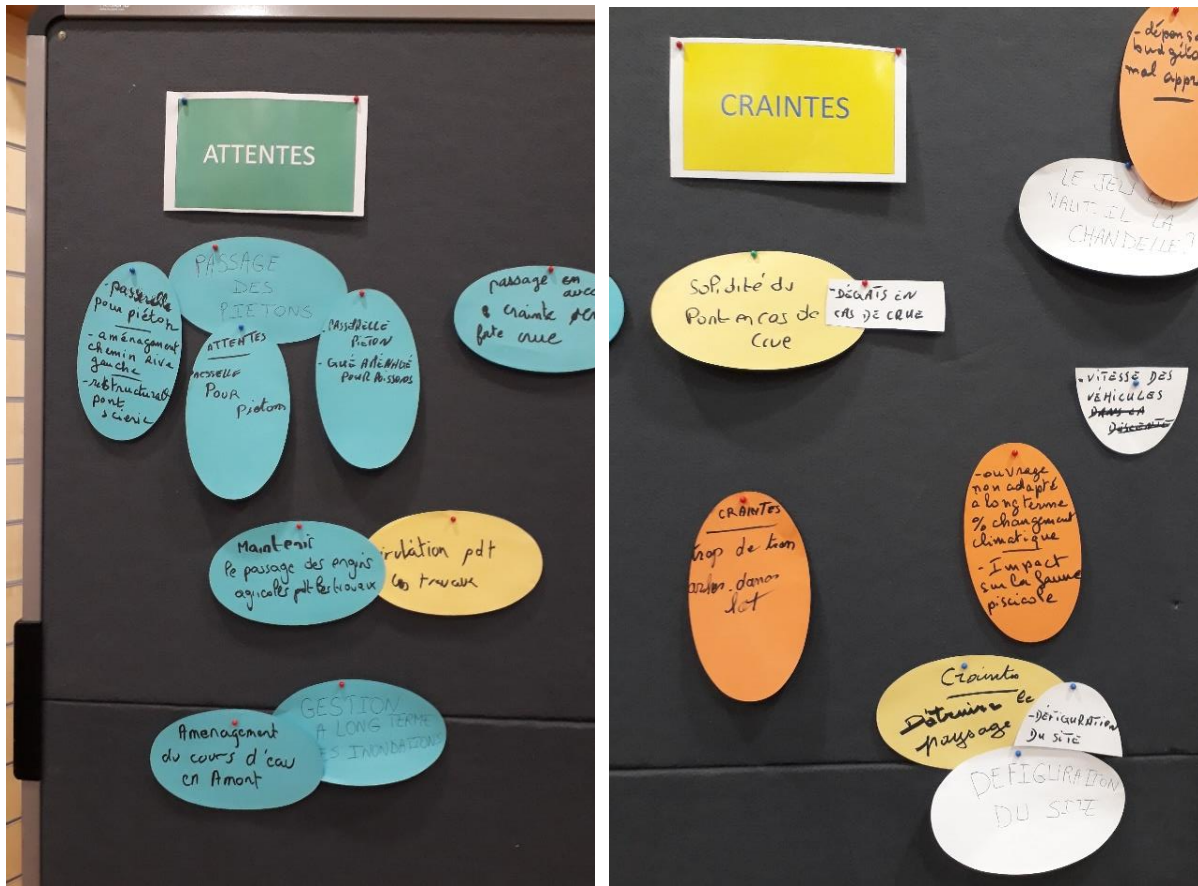
Les riverains affirment que les ponts situés dans Viriville sont sous-dimensionnés et nécessitent une intervention urgente contrairement au gué. Ils souhaitent savoir si une réflexion générale à l'échelle du bassin ne serait pas plus pertinente. M REYNAUD explique que l'objectif principal du projet reste un objectif écologique visant à supprimer le gué. La pose du cadre est une mesure compensatoire envisagée pour maintenir les usages routiers permis par l'ouvrage actuel. Par ailleurs, des études hydrauliques plus globales sont effectivement en cours.

Les riverains rappellent le caractère torrentiel et violent de la Pérouse : arrachage d'arbres, charriage important d'alluvions (dépôts de 1 m sur le gué en 2013), débordements... Le risque d'embâcle que constituerait l'installation d'un cadre est souligné par M SEROTRIO.

M BUIRET s'inquiète de la possibilité de diffusion de laitances de béton pendant l'installation du cadre. Les bureaux d'études répondent que les emprises de travaux sont asséchées (batardeaux/pompage) jusqu'à ce que les bétons soient secs. Par ailleurs, il est rappelé que le risque de pollution existe déjà avec l'ouvrage actuel qui oblige le passage des véhicules dans l'eau.

M GILBERT indique que la période de travaux envisagés couvre justement la période pendant laquelle le gué est indispensable à ses activités agricoles. M ZOUAOUI indique qu'un passage à gué temporaire sera envisagé pour maintenir le franchissement routier pendant l'installation du cadre. La période de coupure de la circulation à prévoir est de 2 mois.

## Atelier Attentes et Craintes



### - Les craintes

Plusieurs craintes sont exprimées quant au comportement du cadre en crue alors que l'ouvrage actuel a tenu face aux grandes crues et sachant que les changements climatiques présagent d'une augmentation des crues importantes.

- Solidité intrinsèque de l'ouvrage

M LANCKRIET indique que les cadres sont des ouvrages choisis justement pour leur robustesse. Le cadre ne peut être emporté ni affouillé (en raison de la présence du radier). Des murs en aile sont prévus pour consolider les berges et éviter un contournement.

- Risque d'embâcle

M ZOUAOUI confirme que l'installation d'un pont, quelles que soient les raisons du projet, entraîne effectivement un sur-risque d'embâcle à cause de l'obstacle que peut constituer le tablier et ou/les piles. Il s'agit donc de minimiser ce risque, puisque bien souvent il s'agit de la seule solution technique pour franchir une rivière.

M ZOUAOUI rappelle que le cadre a été surdimensionné pour prendre en compte le risque d'embâcle. Par ailleurs, la Pérouse, qui est un petit torrent étroit, présente naturellement un risque d'embâcle élevé. M ZOUAOUI indique également que l'entretien (préventif et curatif) associé à tout ouvrage hydraulique sera organisé.

Mme SOVRETO complète en indiquant que l'entretien des boisements de la PEROUSE est prévu par le SIRRA (une procédure de déclaration d'intérêt général est en cours). Mme SOVRETO annonce également qu'une alternative consistant à supprimer le gué et renforcer le pont de la scierie est à l'étude.

M MONNET affirme qu'au fond ce n'est pas tellement l'ouvrage proposé qui provoque leur scepticisme, mais l'intérêt de l'opération qui n'est pas évident. En effet, plusieurs riverains ne comprennent pas les objectifs écologiques ainsi que les coûts associés (« le jeu en vaut-il la chandelle ? »). Ils estiment notamment que la population de truite existante apparaît fonctionnelle.

Enfin plusieurs riverains considèrent que l'installation d'un cadre en béton risque de dégrader le site d'un point de vue paysager. M REYNAUD rappelle que la perception du paysage reste très subjective.

M GILBERT rappelle son inquiétude concernant l'éventuelle coupure de la circulation en période estivale.

- Les attentes

Les riverains souhaitent conserver l'ouvrage actuel, et y intégrer un dispositif de franchissement piscicole. La circulation devra être maintenue pendant la période de travaux.

Enfin plus généralement, les riverains souhaitent qu'un plan de gestion des inondations soit mis en place sur le bassin de la Pérouse.

### Synthèse

Les riverains se prononcent en faveur du maintien de l'ouvrage actuel et de l'éventuelle construction d'un dispositif de franchissement.

Le remplacement du gué par un pont cadre est jugé inutile et coûteux.

Le scénario alternatif remporte des avis partagés. Le SIRRA va confirmer la faisabilité du scénario.

Les résultats de cette réunion de concertation seront transmis aux élus du SIRRA pour décision.

	Je porte	Je suis mitigé	Je ne porte pas
<b>Remplacement du gué par pont-cadre (AVP)</b>		4	4
<b>Amélioration du gué existant pour la continuité piscicole</b>	8		
<b>Suppression du gué, aménagement du chemin RG et reprise du pont aval (Mitifiot)</b>	3	2	3